

Document d'orientation

Normes d'agrément visant les programmes d'enseignement d'entrée à la pratique en physiothérapie au Canada (2020)



©2023 par l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada. Le Document d'orientation - *Normes d'agrément visant les programmes d'enseignement d'entrée à la pratique en physiothérapie au Canada (2020)* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

Information/Questions: contactez info@peac-aepc.ca

English

Guidance Document – *2020 Accreditation Standards for Canadian Entry-to-Practice Physiotherapy Education Programs (2020)* www.peac-aepc.ca

Le développement de ce document a été financé en partie par le gouvernement du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Mise en contexte.....	4
Remerciements.....	4
Objectif	5
Critère 5.4	6
Critère (Normes 2020)	6
Conseils d'orientation	8
Bibliographie et ressources	11
Critère 5.5	13
Critère (Normes 2020)	13
Conseils d'orientation	15
Bibliographie et and ressources	18

INTRODUCTION

Mise en contexte

Les *Normes d'agrément visant les programmes d'enseignement d'entrée à la pratique en physiothérapie au Canada (2020)* ont été publiées par l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC) en février 2021. Ces normes comprennent le *critère 5.4* et le *critère 5.5* : deux nouveaux critères liés à la justice sociale, aux droits de la personne, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion. Afin d'aider les programmes à interpréter ces critères et à fournir des preuves de conformité, des exemples de preuves et des notes explicatives relatives à ces concepts sont inclus dans de nombreux autres critères.

Des commentaires reçus dans le cadre du sondage national de validation en novembre 2020 ont mis en évidence le besoin de ressources supplémentaires pour soutenir la cohérence dans l'interprétation et la mise en oeuvre de ces deux nouveaux critères.

En avril 2022, l'AEPC a reçu la confirmation d'une subvention dans le cadre du volet Renforcement des capacités communautaires du Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme du Patrimoine canadien afin de soutenir l'élaboration d'un document d'orientation et d'ateliers de formation subséquents.

Remerciements

En septembre 2022, l'AEPC a recruté un Groupe de travail pour l'interprétation des normes (GTIN) composé d'enseignants en physiothérapie, de représentants d'organismes de réglementation de la physiothérapie, de physiothérapeutes, d'évaluateurs d'agrément des programmes d'enseignement de la physiothérapie, d'un étudiant en physiothérapie, et d'un membre du comité d'agrément de l'AEPC. Le GTIN inclut également des informateurs clés de communautés autochtones ayant une connaissance et une expérience avec la responsabilité relationnelle envers les peuples autochtones et des informateurs clés de groupes privés d'équité ayant une connaissance et une expérience avec les milieux de l'éducation et des soins de santé axés sur la justice et l'anti-oppression. Les membres du GTIN étaient Zeina Abu-Jurji, Lesley Bainbridge, Debra Beach Ducharme, Lindsay Beavers, Catherine Brodrique-Boisvert, Zachary Chan, Sonia Chaudhary, Hélène Corriveau, Cathy Cuddington, Suzanne Daneault, Jasdeep Dhir, Shannon Field, Heather Gillis, Simone Gruenig, Margaret Hart, Stephanie Lurch, Maira Prado Landaeta, et Laurie Proulx.

Le groupe de travail s'est réuni mensuellement d'octobre 2022 à avril 2023 afin de parvenir à un consensus sur l'interprétation du *critère 5.4* et du *critère 5.5* des *Normes d'agrément visant les programmes d'enseignement d'entrée à la pratique en physiothérapie au Canada (2020)* et d'élaborer ce document d'orientation. Les

membres du groupe de travail se sont engagés dans un processus inclusif de développement de consensus animé par Dr Ada L. Sinacore, personne experte en justice sociale et droits de la personne. Dr Sinacore a une grande expérience des processus inclusifs et de l'agrément. Nous remercions les membres du groupe de travail et Dr Sinacore pour leurs contributions et leur engagement dans ce travail.

Nous remercions également les personnes qui ont révisé et vérifié la traduction de ce document d'orientation pour s'assurer de l'exactitude de la terminologie : Catherine Brodrique-Boisvert, Richard Debigaré et Mathieu Simard.

Objectif

L'objectif de ce document d'orientation est de fournir une interprétation et de soutenir la mise en œuvre du *critère 5.4* et du *critère 5.5* des *Normes d'agrément visant les programmes d'enseignement d'entrée à la pratique en physiothérapie au Canada (2020)*. Ce document est destiné aux programmes canadiens de l'enseignement de la physiothérapie, aux membres des équipes d'évaluation par les pairs de l'AEPC, et au comité d'agrément de l'AEPC.

Note : le genre masculin est utilisé tout au long de ce document dans le seul but d'alléger le texte.

CRITERE 5.4

Critère (Normes 2020)

Le programme s'engage à respecter le principe de responsabilité relationnelle envers les peuples autochtones et leurs communautés :

- dans les politiques et processus relatifs au recrutement, à l'admission et au maintien de l'effectif des étudiants, des professeurs et des formateurs
- dans les possibilités de perfectionnement professionnel des professeurs
- dans le contenu du cursus et les possibilités d'apprentissage clinique pour les étudiants

EXEMPLES DE PREUVE

Peuvent comprendre, mais sans s'y limiter :

- des preuves documentées des efforts déployés pour développer et maintenir des relations authentiques et réciproques avec les communautés autochtones locales
- des preuves documentées de l'inclusion véritable des perspectives et des visions des Autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des possibilités de perfectionnement professionnel des professeurs, ainsi que du contenu des cursus et des possibilités de stages cliniques
- les documents relatifs aux politiques de recrutement et d'admission au sein du programme visant à accroître le nombre de physiothérapeutes autochtones en exercice
- les politiques de recrutement et de maintien de l'effectif qui visent à augmenter le nombre de professeurs et de formateurs autochtones
- les stratégies utilisées pour soutenir et maintenir au sein du programme les étudiants autochtones jusqu'à l'obtention de leur diplôme
- des activités d'apprentissage liées à la compétence, à la sécurité culturelle et à l'humilité culturelle
- l'éducation liée aux pratiques autochtones, aux questions de santé des Autochtones, à l'histoire et à l'héritage des pensionnats, à l'histoire des peuples autochtones au Canada et aux répercussions de la colonisation
- la possibilité pour les étudiants d'apprendre auprès d'éducateurs et des Aînés autochtones
- les possibilités de stages cliniques dans les communautés autochtones urbaines, rurales et éloignées
- des partenariats autochtones significatifs

Notes explicatives

Ces notes décrivent l'intention du critère et ne doivent pas servir de liste de vérification. Le programme doit démontrer qu'il est conforme au critère à l'aide de commentaires et de preuves à l'appui, par exemple :

- Le programme reconnaît les communautés, les éducateurs et les consultants autochtones dont les contributions au programme découlent d'expériences vécues par

des présents et des formes de reconnaissance appropriées.

- La façon dont le programme s'engage dans l'établissement continu de relations authentiques et réciproques avec les communautés autochtones locales.
- Le programme consulte continuellement les intervenants autochtones pour évaluer les politiques, les pratiques, les programmes, les ressources ou les résultats des partenariats.
- Le programme reconnaît sa responsabilité à l'égard des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, les appels à la justice du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et la nécessité d'une transformation systémique.

CRITÈRE 5.4

Conseils d'orientation

Responsabilité relationnelle

La responsabilité relationnelle commence par le développement d'une relation mutuelle avec les communautés autochtones qui est fondée sur le respect, la confiance, l'engagement à long terme et le respect du processus d'autodétermination (Kirkness et Barnhardt, 1991 ; Wilson, 2008).

Il est attendu que le programme fournisse des preuves de la manière dont il développe ces relations afin qu'elles soient équitables et bénéfiques aux communautés autochtones et aux personnes autochtones. Pour ce faire, le programme peut tout d'abord documenter le processus qui conduit à l'établissement de relations mutuelles qui implique des multiples membres et parties prenantes issus des communautés autochtones et qui intègre leurs points de vue dans la création de ce processus. Ce faisant, le programme reconnaît les racines du colonialisme présentes dans son programme et dans la physiothérapie en tant que profession, ceci afin d'éviter de reproduire des processus coloniaux tout en bâtissant des relations marquées par l'authenticité et la réciprocité (Kirkness et Barnhardt, 1991 ; Wilson, 2008). Le programme est tenu de démontrer un engagement authentique et des relations réciproques qui sont significatives et bénéfiques pour les communautés autochtones et qui reflètent les philosophies autochtones telles que le *mino-pimatisiwin* (terme de la famille linguistique algonquienne signifiant « vivre une bonne vie » ; voir, par exemple, Hart, 2002 et Landry et coll., 2019) et le *minoayawin* (mot Anishinaabe mowin signifiant « santé et bien-être » ; voir, par exemple, Ballard et coll., 2020).

Politiques et processus

L'établissement de relations mutuelles permet de mettre en place un processus de collaboration continu et itératif avec des personnes autochtones (Aînés, Gardiens du savoir, membres de la faculté, membres du personnel et étudiants) et des communautés autochtones, afin d'élaborer des politiques et des processus conformes aux savoirs, savoirs-être et savoirs-faire autochtones. Le programme peut alors fournir des preuves provenant directement des personnes et communautés autochtones sur leur engagement afin d'assurer l'efficacité et la pertinence culturelle de ces politiques et processus. Au fur et à mesure que l'établissement de relations se poursuit et que les processus de collaboration sont ancrés dans le programme, le programme peut alors fournir des preuves de la manière dont les renseignements qui en découlent sont intégrés.

Perfectionnement professionnel des professeurs

Le processus de collaboration continu et itératif permet de contribuer au développement d'opportunités pour le perfectionnement professionnel des membres du corps professoral, de manière à ce qu'ils soient informés sur les processus de Vérité et réconciliation. Cette information inclue, sans s'y limiter, les politiques liées à l'assimilation. De plus, les membres de la faculté apprennent à connaître leurs responsabilités individuelles, collectives et professionnelles à l'égard des peuples et des communautés autochtones. Grâce à ces opportunités, les membres de la faculté apprennent à mieux connaître le territoire sur lequel ils travaillent et vivent, notamment sur les moyens d'honorer et de respecter les terres non cédées et les relations fondées sur les traités entre nations. Également, grâce à diverses possibilités d'apprentissage, les membres de la faculté peuvent développer des compétences permettant d'analyser la manière dont le colonialisme et le racisme sont ancrés dans le programme et l'institution au sein desquels ils travaillent, afin d'être mieux outillés pour élaborer un cursus académique qui intègre les savoirs, savoirs-être et savoirs-faire autochtones. Par exemple, ils peuvent se familiariser avec les philosophies autochtones (axiologies, ontologies, épistémologies, et méthodologies) de manière à ce qu'elles puissent être intégrées au cursus académique et dans toutes les activités de recherche réalisées avec des communautés autochtones. Il est attendu que le processus de perfectionnement des membres de la faculté soit continu et itératif, qu'il s'appuie sur le processus de collaboration mentionné précédemment et que le programme dispose de ressources adéquates et les alloue pour soutenir la participation des membres du corps professoral aux possibilités d'apprentissage.

Contenu du cursus

Le processus de collaboration continu et itératif, associé au perfectionnement professionnel des membres de la faculté, renforce la capacité du programme à s'assurer que le contenu du cursus académique s'inspire des peuples autochtones, de leurs histoires, et de leurs visions du monde. Par exemple, la sensibilisation aux pratiques autochtones, aux questions de santé propre aux personnes autochtones, à l'histoire et à l'héritage des pensionnats, à l'histoire des peuples autochtones au Canada, et aux impacts de la colonisation, peut être intégrée au cursus. La continuité et la cohérence du contenu du cursus académique dans l'ensemble du programme permettent aux étudiants de mieux comprendre la responsabilité relationnelle, la colonisation et le racisme à l'égard des personnes autochtones, ainsi que leurs conséquences historiques et actuelles.

Possibilités d'apprentissage clinique

Afin de pouvoir offrir des possibilités d'apprentissage clinique aux étudiants, le programme entretient des relations mutuelles avec des personnes et des communautés autochtones afin d'assurer la réciprocité entre le programme et les communautés. Ces relations mutuelles continuent d'être approfondies grâce au processus de collaboration

(mentionné précédemment), de sorte que l'apprentissage clinique est mutuellement bénéfique pour les étudiants et les personnes et communautés autochtones (Oosman et coll., 2019). De plus, grâce au processus de collaboration, au perfectionnement professionnel du corps professoral, et aux révisions du cursus, le programme est mieux à même de préparer les étudiants à s'engager avec les personnes et les communautés autochtones dans le cadre de leurs activités cliniques. Pour ce faire, il est attendu que les étudiants comprennent ce que signifie être responsable sur le plan relationnel envers les peuples autochtones et qu'ils soient informés au sujet des pratiques autochtones, des questions de santé qui leur sont propres et des impacts de la colonisation sur leur bien-être. L'objectif est de développer une relation de confiance et de prodiguer des soins culturellement appropriés et empreints d'humilité (pour en apprendre davantage sur l'humilité culturelle, voir, par exemple, Oosman et coll., 2019). Par ailleurs, le programme fournit des preuves que les superviseurs/moniteurs cliniques disposent de renseignements et de ressources sur la responsabilité relationnelle, la colonisation et le racisme à l'égard des personnes autochtones, afin qu'ils soient prêts à aider les étudiants à fournir des soins culturellement appropriés et empreints d'humilité. Cela inclut une veille de l'accès aux ressources ainsi que de leur utilisation.

Exigence minimale

Le programme s'engage activement dans un processus itératif d'établissement et de maintien de relations authentiques avec des communautés autochtones.

Le programme intègre les connaissances tirées du processus de collaboration itératif :

- dans les politiques et les processus relatifs au recrutement, à l'admission et au maintien de l'effectif des étudiants, des professeurs et des formateurs,
- dans des possibilités de perfectionnement professionnel des professeurs disposant de ressources suffisantes et auxquelles il est donné aux membres du corps professoral la possibilité de participer pleinement,
- dans le contenu du cursus académique, et
- dans les possibilités d'apprentissage clinique des étudiants.

CRITÈRE 5.4

Bibliographie et ressources

Ballard, M., Coughlin, J., et Martin, D. (2020). Reconciling with Minoaywin: First Nations Elders' Advice to Promote Healing from Forced Displacement. *Canadian Journal on Aging / La Revue Canadienne Du Vieillissement*, 39(2), 169-177.

<https://doi.org/10.1017/S0714980819000412>

Blume, A. W. (2020). *A new psychology based on community, equality, and care of the Earth: An Indigenous American perspective*. Praeger.

Canadian Psychological Association. (2021). *Proposed Revisions for the 6th Revision of the Accreditation Standards for Doctoral and Residency Programs in Professional Psychology*.

<https://cpa.ca/docs/File/Accreditation/Proposed%20Revisions%206th%20Revision%20CPA%20Accred%20Stds.pdf>

Canadian Psychological Association & Psychology Foundation of Canada. (2018). *Psychology's Response to the Truth and Reconciliation Commission of Canada's Report*. Ottawa, ON: Author.

https://cpa.ca/docs/File/Task_Forces/TRC%20Task%20Force%20Report_FINAL.pdf

City of Toronto, Shelter, Support and Housing Administration. (2019). *Meeting In The Middle: Protocols And Practices For Meaningful Engagement With Indigenous Partners And Communities*. https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2019/12/8674-SSHA-Protocols-and-Practices-for-Indigenous-Engagement_Sept-9-2019.pdf

Ermine, W. (2007). The ethical space of engagement. *Indigenous Law Journal*, 6(1), 193-203.

Kirkness, V. J. et Barnhardt, R. (1991). First Nations and Higher Education: The Four R's - Respect, Relevance, Reciprocity, Responsibility. *Journal of American Indian Education*, 30(3), 1-15.

Hart, M. (2002). *Seeking Mino-Pimatisiwin: An Aboriginal Approach to Helping*. Fernwood Pub.

Joseph, B., et Joseph, C. F. (2019). *Indigenous relations: Insights, tips, & suggestions to make reconciliation a reality*. Indigenous Relations Press.

Landry, V., Asselin, H. et Lévesque, C. (2019). Link to the Land and Mino-Pimatisiwin (Comprehensive Health) of Indigenous People Living in Urban Areas in Eastern Canada. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(23), 4782. <https://doi.org/10.3390/ijerph16234782>

Marshall, A. (2018). *Learning together by learning to listen to each other*.
<https://www.edcan.ca/articles/learning-together-learning-listen/>

Oosman, S., Durocher, L., Roy, T. J., Nazarali, J., Potter, J., Schroeder, L., Sehn, M., Stout, K., et Abonyi, S. (2019). Essential elements for advancing cultural humility through a community-based physical therapy practicum in a Métis community. *Physiotherapy Canada*, 71(2), 146–157. <https://doi.org/10.3138/ptc.2017-94.e>

Relationship Building with First Nations and Public Health Research Team. (2017). *Relationship building with First Nations and public health: Exploring principles and practices for engagement to improve community health – Literature Review*. Sudbury, ON: Locally Driven Collaborative Projects. https://www.phsd.ca/wp-content/uploads/2017/12/FirstNationsTeam_LiteratureReview_FINAL.pdf

Truth and Reconciliation Commission of Canada. (2015). *The Truth and Reconciliation Commission of Canada: Calls to Action*. https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/01/Calls_to_Action_English2.pdf

Wilson, S. (2008). *Research Is Ceremony: Indigenous Research Methods*. Fernwood Publishing: Black Point, Nova Scotia.

CRITERE 5.5

Critère (Normes 2020)

Le programme s'engage à favoriser un environnement éducatif et sanitaire qui est axé sur la justice et l'anti-oppression :

- dans les politiques et processus relatifs au recrutement, à l'admission et au maintien de l'effectif des étudiants, des professeurs et des formateurs
- dans les possibilités de perfectionnement professionnel des professeurs
- dans le contenu du cursus et les possibilités de stages cliniques pour les étudiants

EXEMPLES DE PREUVE

Peuvent comprendre, mais sans s'y limiter :

- les objectifs et les valeurs du programme qui reflètent la diversité sociohistorique de ses intervenants et de la communauté dans laquelle il se trouve
- les normes de comportement et de pratique anti-oppressives, au niveau de l'établissement et des relations interpersonnelles
- les politiques qui visent à éliminer le racisme systémique, la suprématie blanche et le colonialisme sur le plan organisationnel et individuel et qui intègrent la justice raciale et la responsabilité
- les activités d'apprentissage liées aux conséquences du racisme sur l'éducation, la recherche, la pratique clinique et les résultats en matière de santé
- les activités d'apprentissage sur l'intersectionnalité et son incidence sur les soins de santé
- l'éducation relative à la santé des Noirs et des Autochtones, la théorie critique de la race, la pratique anti-oppressive (y compris anti-raciste), les soins tenant compte des traumatismes, l'histoire de l'oppression en physiothérapie, les traités internationaux, les pactes et les politiques pertinents dans le contexte canadien de la physiothérapie
- l'évaluation du matériel pédagogique afin de détecter les préjugés et les stéréotypes liés au racisme et à d'autres systèmes interconnectés d'iniquité
- des possibilités de stages cliniques qui permettent aux étudiants de comprendre les expériences d'oppression vécues qui diffèrent des leurs
- les possibilités significatives pour les étudiants, les professeurs, les formateurs, le personnel et les superviseurs/moniteurs cliniques de s'engager dans des activités élaborées ou dirigées par des organisateurs communautaires en lien avec le développement durable et la responsabilité sociale

Notes explicatives

Ces notes décrivent l'intention du critère et ne doivent pas servir de liste de vérification. Le programme doit démontrer qu'il est conforme au critère à l'aide de commentaires et de preuves à l'appui, par exemple :

- Le programme cherche des occasions de présenter aux étudiants, aux professeurs, aux formateurs, au personnel, et aux superviseurs/moniteurs cliniques les traités,

politiques et pactes internationaux tels que l'énoncé de politique : diversité et inclusion du World Physiotherapy, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, la Déclaration des Nations Unies pour mettre fin à la violence et à la discrimination à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

- Le programme reconnaît et compense (p. ex., par des honoraires, des subventions, des bourses, des présents ou toutes formes de reconnaissance appropriées) les personnes qui s'identifient aux communautés qui subissent le racisme ou d'autres formes d'oppression dont les contributions au programme découlent d'une expertise théorique ou d'une expérience vécue.
- Le programme consulte continuellement les intervenants noirs, autochtones et de couleur pour évaluer les politiques, les pratiques, les programmes, les ressources ou les résultats des partenariats.
- Les violations des normes de comportement et de pratique anti-oppressives sont signalées et traitées d'une manière qui respecte les délais de communication requis et qui entraîne des conséquences en accord avec chaque intervenant.
- Le programme peut décrire comment les politiques, actions et initiatives anti-oppressives sont mises en œuvre, maintenues et évaluées dans l'ensemble du programme.

CRITÈRE 5.5

Conseils d'orientation

Justice et anti-oppression

Les environnements axés sur la justice sont caractérisés par des processus qui déconstruisent les pratiques discriminatoires et oppressives (Butin, 2007 ; Love et Beneke, 2021). Pour créer des environnements axés sur la justice, la justice distributive procédurale, et relationnelle, ainsi que les pratiques réparatrices, peuvent être utilisées (voir Hailes et coll., 2021 et Song et Swearer, 2016). L'anti-oppression est définie dans les *Normes d'agrément visant les programmes d'enseignement d'entrée à la pratique en physiothérapie au Canada* (2020) comme des « stratégies, théories et actions qui remettent en cause les inégalités et injustices sociales et historiques qui font désormais partie de nos systèmes d'oppression et de nos institutions et qui permettent à certains groupes d'en dominer d'autres ».

Politiques et processus

Afin de démontrer un engagement en faveur d'environnements éducatifs et d'environnements sanitaires axés sur la justice et sur l'anti-oppression, il est attendu que le programme fournisse des preuves démontrant qu'il élabore, met en œuvre et évalue des politiques et des processus axés sur la justice et l'anti-oppression. Ce faisant, le programme reconnaît les racines de la discrimination systémique tant apparente que dissimulée. Ceci, autant au sein de la société en général que de la physiothérapie en tant que profession, afin d'éviter de reproduire ou perpétuer cette discrimination. Les objectifs de ces politiques et processus sont donc de démanteler l'oppression systémique historique et actuelle et de mettre en place de nouveaux systèmes qui reflètent l'équité, l'inclusion, la diversité et la justice sociale dans les milieux de l'éducation et les milieux de soins de santé.

Responsabilité

L'engagement en faveur de politiques et de processus axés sur la justice et sur l'anti-oppression exige que le programme soit redevable à divers groupes et diverses communautés. Il est attendu que le programme démontre un engagement authentique et une approche relationnelle qui se révèle significative et bénéfique envers une diversité de personnes au sein des milieux de l'éducation (par exemple, membres de la faculté, membres du personnel et étudiants) et des milieux de soins de santé (par exemple, prestataires de soins de santé et utilisateurs des services). Cette responsabilité et redevabilité peut être démontrée en fournissant des preuves démontrant des façons dont le programme développe ses relations à long terme avec des groupes et des communautés privés d'équité. Ces relations mobilisent des membres de diverses communautés, y compris ceux possèdent une expertise dans les milieux de l'éducation et des soins de santé, afin qu'ils puissent bonifier les politiques,

les processus et les pratiques. Le programme fournit des preuves de la manière dont les renseignements issus de ces relations mutuelles sont intégrés et évalués.

Perfectionnement professionnel des professeurs

Le perfectionnement professionnel aide les professeurs à se familiariser avec les systèmes historiques et actuels de pouvoir et d'oppression, au sein de la société en général ainsi que de la physiothérapie en tant que profession, lesquels ont suscité des iniquités en matière d'éducation et de soins de santé pour les membres de diverses populations. De plus, ceci les aide à se familiariser avec la façon dont la multiplicité d'identités et de situations sociales qui se recoupent peut produire des expériences uniques susceptibles d'engendrer d'autres obstacles et d'autres iniquités (pour plus d'informations sur l'intersectionnalité, voir, par exemple, Cho et coll., 2013). Il est attendu que le processus de perfectionnement des professeurs est un processus continu et itératif qui s'appuie sur les relations authentiques avec divers groupes et diverses communautés (tel que mentionné ci-dessus). Il est également attendu que le programme dispose de ressources adéquates et les alloue pour soutenir la participation des professeurs aux possibilités d'apprentissage.

Contenu du cursus

Les politiques, les processus et les pratiques axés sur la justice et sur l'anti-oppression, combinés au perfectionnement professionnel des membres de la faculté, fournissent une pierre d'assise pour développer, évaluer et réviser le contenu du cursus académique en ce sens. Le programme fournit des preuves que le contenu du cursus académique considère l'influence des dynamiques historiques et actuelles d'oppression et de pouvoir vécues par diverses populations, ainsi que les iniquités persistantes au sein de la société, des milieux de l'éducation et de soins de santé, et de la physiothérapie en tant que profession. La continuité et la cohérence du contenu du cursus académique dans l'ensemble du programme permettent aux étudiants de mieux comprendre les systèmes d'oppression et de pouvoir, ainsi que leurs retombées historiques et actuelles.

Possibilités d'apprentissage clinique

Grâce aux politiques, processus et pratiques axés sur la justice et sur l'anti-oppression, combinés au perfectionnement professionnel des membres de la faculté et à la révision du contenu du cursus académique, le programme est à mieux à même de préparer les étudiants à interagir avec des populations diverses (par exemple, utilisateurs de services, collègues, superviseurs/moniteurs cliniques) au cours de leurs expériences d'apprentissage clinique. En d'autres termes, les étudiants sont tenus d'utiliser des pratiques axées sur la justice et sur l'anti-oppression dans le cadre de leur travail avec l'ensemble des clients. Le programme doit fournir des preuves démontrant la manière dont il soutient ses étudiants à cet effet. Ceci, en particulier lorsque ces derniers sont confrontés à des situations problématiques qui ne respectent pas les principes

d'approches axées sur la justice et sur l'anti-oppression. Par ailleurs, le programme fournit des preuves que les superviseurs/moniteurs cliniques disposent de renseignements et de ressources concernant les pratiques axées sur la justice et sur l'anti-oppression, afin qu'ils soient prêts à appuyer les étudiants dans la fourniture de soins culturellement appropriés et empreints d'humilité. Cela inclut une veille de l'accès aux ressources ainsi que de leur utilisation.

Exigence minimale

Le programme s'engage activement au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation de pratiques axées sur la justice et sur l'anti-oppression afin de transformer les milieux de l'éducation et les milieux de soins de santé.

Le programme intègre des pratiques axées sur la justice et sur l'anti-oppression :

- dans les politiques et les processus relatifs au recrutement, à l'admission et au maintien de l'effectif des étudiants, des professeurs et des formateurs,
- dans des possibilités de perfectionnement professionnel des professeurs disposant de ressources suffisantes et auxquelles il est donné aux membres du corps professoral la possibilité de participer pleinement,
- dans le contenu du cursus académique, et
- dans les possibilités d'apprentissage clinique des étudiants.

CRITÈRE 5.5

Bibliographie et and ressources

Butin, D. W. (2007). Justice-Learning: Service-Learning as Justice-Oriented Education. *Equity & Excellence in Education*, 40(2), 177-183.

<https://doi.org/10.1080/10665680701246492>

Campbell, A. (2021). Equity education initiatives within Canadian universities: Promise and limits. *Perspectives, Policy and Practice in Higher Education*, 26(2), 51-61.

<https://doi.org/10.1080/13603108.2019.1631226>

Cho, S., Crenshaw, K. W., et McCall, L. (2013). Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Applications, and Praxis. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 38(4), 785-810. <https://doi.org/10.1086/669608>

Hailes, H. P., Ceccolini, C. J., Gutowski, E., et Liang, B. (2021). Ethical guidelines for social justice in psychology. *Professional Psychology: Research and Practice*, 52(1), 1-11. <https://doi.org/10.1037/pro0000291>

Love, H. R. et Beneke, M. R. (2021). Pursuing Justice-Driven Inclusive Education Research: Disability Critical Race Theory (DisCrit) in Early Childhood. *Topics in Early Childhood Education*, 41(1), 31-44. <https://doi.org/10.1177/0271121421990833>

Randel, A. E., Galvin, B. M., Shore, L. M., Ehrhart, K. H, Chung, B. G., Dean, M. A., et Kedharnath, U. (2018). Inclusive leadership: Realizing positive outcomes through belongingness and being valued for uniqueness. *Human Resource Management Review*, 28(2), 190-203. <https://doi.org/10.1016/j.hrmr.2017.07.002>

Song, S. et Swearer, S. (2016). The Cart Before the Horse: The Challenge and Promise of Restorative Justice Consultation in Schools. *Journal of Educational and Psychological Consultation*, 26(4), 313-324.

<https://doi.org/10.1080/10474412.2016.1246972>

Tamtik, M. et Guenter, M. (2019). Policy Analysis of Equity, Diversity and Inclusion Strategies in Canadian Universities – How Far Have We Come? *Canadian Journal of Higher Education / Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 49(3), 41–56.

<https://doi.org/10.7202/1066634ar>